



**Marie-George Buffet**  
**Secrétaire nationale**  
**Députée de la Seine-Saint-Denis**

**Monsieur l'Ambassadeur**  
**de la République d'Iran**  
**4, avenue d'Iéna**  
**75016 Paris**

Paris, le 20 mai 2010

Monsieur,

J'ai pris connaissance du fait que la justice iranienne venait de confirmer la sentence de peine de mort prononcée contre six opposants, arrêtés lors de manifestations en 2009.

Il y a quelques jours, cinq Iraniens, dont une femme, ont été pendus.

Nous sommes nombreux à nous demander quand le pouvoir iranien mettra un terme à ces exécutions inhumaines. Quand cessera-t-il de considérer la peine de mort comme seule réponse ?

Ces crimes politiques sont injustifiables et ne peuvent susciter que l'indignation et les condamnations les plus lourdes de tous les démocrates et les progressistes, en France et partout dans le monde.

Les accusations de terrorisme portées par la justice iranienne contre les inculpés sont des prétextes qui relèvent de l'arbitraire, sans respect aucun pour les droits des accusés.

Je vous demande donc, instamment, d'intervenir auprès des autorités compétentes de votre pays, afin de leur renouveler l'expression de notre vive émotion et notre exigence que soit annulée la sentence des six condamnés.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Marie-George Buffet**